

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CAMPING DE PARIS

Les présentes conditions générales de location sont valables à compter du 15 Décembre 2020.

Si le CLIENT souhaite annuler, il devra avertir le Camping de Paris soit en adressant un courrier à l'adresse suivante : Huttopia.Camping de Paris , Service clients, rue du Chapoly, 69290 Saint Genis les Ollières ; soit en adressant un courriel à l'adresse info@campingparis.fr. Le Camping de Paris attire l'attention du CLIENT sur le fait qu'à défaut d'annulation dans les conditions prévues à cet article, le CLIENT sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du Contrat. Quelle que soit la date d'annulation retenue, les frais de dossiers et de l'assurance éventuellement souscrite ne sont pas remboursables. La date de l'accusé de réception du courrier/courriel d'annulation déterminera les éventuels frais d'annulation selon le barème suivant :

Séjour en Locatif :

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, un forfait d'annulation, pour chaque locatif et/ou chaque emplacement, les frais de réservation et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation seront conservés. A partir de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non présentation au camping, le montant total du séjour est dû et conservé.

Séjour en emplacement

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, un forfait d'annulation, pour chaque emplacement, les frais de réservation et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation seront conservés. A partir de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non présentation au camping, le montant de l'acompte est conservé. Quelle que soit la date d'annulation retenue, les frais de dossiers et de l'assurance éventuellement souscrite ne sont pas remboursables.

Non consommation de prestations annexes :

Les prestations annexes réservés par le CLIENT et non utilisées de son fait ne donnent lieu à aucun remboursement.

SEJOURS/OFFRES/TARIFS NON ANNULABLES ET MODIFIABLES

Le Camping de Paris peut proposer des SEJOURS à des tarifs préférentiels "no flex" à des dates déterminées qui sont non modifiables, non remboursables, non échangeables.

En conséquence, aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte par le Camping de Paris : aucun remboursement ne pourra être fait y compris le remboursement des prestations annexes qui auraient été réservées en supplément.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR

L'assurance annulation et interruption de séjour est facultative mais le CLIENT est invité à y souscrire lors de sa réservation. Son montant est un pourcentage du montant total du séjour.

Cette assurance couvre notamment les annulations de SEJOURS en cas de maladie (hospitalisation), accident grave ou décès, sinistres entraînant des dommages importants à votre domicile, licenciement ou modification de vos congés du fait de l'employeur, par suite de convocation à un examen ou devant un tribunal. L'intégralité des clauses du contrat d'assurance annulation est consultable sur demande et sur notre site internet. En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, pour une cause rentrant dans le cadre du contrat souscrit, vous devez déclarer votre sinistre par internet : www.declare.fr ou par e-mail : claims@declare.fr ou par courrier à : Gritchen Tolède Associés - Service Sinistres - 27 rue Charles Durand - CS 710139 - 18021 BOURGES Cedex.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'Article L121-4 du Code des Assurances, lorsque plusieurs assurances sont contractées sans fraude, chacune d'elles produit ses effets dans la limite des garanties de chaque contrat, et dans le respect des dispositions de l'Article L121-1 du Code des Assurances.

ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ

En l'absence de message d'information par le CLIENT par tous moyens précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'EMPLACEMENT ou le LOCATIF deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le Contrat, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en LOCATIF ou en EEMPLACEMENT (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

DÉPÔT DE GARANTIE

Pour tout séjour en hébergement LOCATIF, un dépôt de garantie de 90€ sera demandé au plus tard à l'arrivée au Camping de Paris , ce dépôt de garantie est également valable pour la location de vélo. Son versement pourra être demandé par carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un contrôle de ménage et un état des équipements satisfaisant. L'hébergement LOCATIF doit être rendu dans un parfait état de propreté à la fin du séjour (vaisselle lavée et rangée, poubelle vidée etc.) Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé en totalité. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation du dépôt de garantie.

MÉNAGE

Le CLIENT doit restituer son hébergement LOCATIF en parfait état de propreté. Dans le Camping de Paris , il peut demander que le ménage soit effectué par nos soins, moyennant un forfait ménage à régler sur place. [Tarifs consultable sur le site WEB](#)

ACTIVITÉS DE LOISIRS

Toute activité gratuite ou payante mentionnée sur notre SITE WEB, dans un email ou proposée sur site peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée sur le site.

MINEURS

Les mineurs non-accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur le Camping de Paris .

ANIMAUX

Un seul animal domestique est admis par LOCATIF ou EEMPLACEMENT, moyennant le paiement d'une somme forfaitaire par jour non-incluse dans le prix de location des LOCATIFS et EEMPLACEMENTS. Le CLIENT doit le signaler lors de la réservation ou à son arrivée sur site.

Les animaux domestiques ne peuvent circuler librement et doivent être tenus en laisse. Ils ne sont pas admis dans les locaux collectifs (restaurant, salle de spectacles, bar, piscines). Leur accueil répond à deux conditions :
- vaccination antirabique en cours de validité
- identification par tatouage ou puce attestée par une carte éditée par la Société Centrale Canine.

Le CLIENT devra se munir du carnet de santé de l'animal et se conformer au règlement intérieur de chaque site. Les animaux dangereux ou agressifs (chiens de 1ère et 2ème catégorie interdits) ainsi que les "nouveaux animaux de compagnie" ne sont pas acceptés.

REGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de faciliter le déroulement du séjour de tous nos clients, un règlement intérieur est disponible à la réception de chacun de nos sites. Nous remercions nos clients d'en prendre connaissance et de le respecter. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement le Directeur du site pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

PERTE, VOL, DÉGRADATIONS

Le Camping de Paris attire l'attention du CLIENT sur le fait que la location en camping n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers prévues aux articles 1952 et suivants du Code civil.

En conséquence, le Camping de Paris décline toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels tant dans les LOCATIFS que dans les équipements du CLIENT sur les EEMPLACEMENTS ou dans les locaux communs. Le Camping de Paris ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des CLIENTS sauf en cas de manquement avéré du Camping de Paris à ses obligations. Il est rappelé également que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls du CLIENT. Le Camping de Paris décline également toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du CLIENT.

DONNÉES PERSONNELLES

La mise en oeuvre d'une politique de confidentialité par le Camping de Paris s'explique par sa volonté d'informer le CLIENT sur la nature des données personnelles qui peuvent être collectées lors de la réservation de SEJOURS, la raison de leur collecte, la façon dont elles peuvent être utilisées et les droits dont il dispose sur ces données.

En complément des présentes conditions, le Camping de Paris invite le CLIENT à consulter sa politique de confidentialité accessible via le lien suivant : [LIEN](#), laquelle fait partie intégrante des présentes conditions.

RESPONSABILITE DU CAMPING

Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du Camping de Paris sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le Camping de Paris et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

FORCE MAJEURE

La survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (à savoir tout événement échappant au contrôle du débiteur et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées), entraînera la suspension des obligations des parties au titre du Contrat.

La partie invoquant un cas de force majeure tel que précédemment visé avisera immédiatement, par tous moyens écrits, l'autre partie de sa survenance. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir le cas échéant des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat pourra être reprise.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines le Contrat sera résilié de plein droit.

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : tempêtes, inondations, foudre, tremblements de terre, incendies, arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, épidémie ou pandémie.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines les contrats de locations d'emplacement et d'hébergement seront résiliés de plein droit.

NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

REGLEMENT DES LITIGES - MÉDIATION

Pour les ressortissants français et les ressortissants de l'Union européenne, en cas de différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de la modification ou de

la résiliation du contrat, le client et le Camping de Paris s'efforceront de trouver une solution amiable.

A cet effet, le client adressera sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception à HUTTOPIA – Camping de Paris Service relation clients, rue du Chapoly, 69290 Saint Genis les Ollières France ou à l'adresse suivante : service-clients@huttoopia.com dans le délai d'un mois suivant le séjour.

En l'absence de suite estimée satisfaisante, par le client ou par le Camping de Paris , à une réclamation formulée dans les conditions précédemment citées, la partie la plus diligente soumettra le différend à MEDICYS, organisme de médiation initiée par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice en France.

Pour la parfaite information du client, il lui est indiqué que le recours à MEDICYS est une procédure gratuite pour lui, quand bien même il serait à l'initiative de sa saisine.

Pour en savoir plus sur le MEDICYS : <http://www.medicys.fr/>

En cas d'échec de la médiation, le client et le Camping de Paris pourront saisir la juridiction française compétente soit la juridiction de lieu de résidence habituelle pour les clients résidant habituellement dans un Etat de l'Union européenne autre que la France.

LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français sous réserve de dispositions impératives auxquelles les parties ne peuvent déroger.